

Propos d'accueil du Ministre de justice

M. CANIVET

Premier Président honoraire de la Cour de cassation

Ancien membre du Conseil constitutionnel

Monsieur le Ministre, au nom des groupements de médiateurs, français et mondiaux à l'initiative de ces « Assises internationales de la médiation » consacrées au « Développement de la médiation dans les cinq continents », il me revient de vous remercier non seulement d'avoir bien voulu accorder votre haut patronage à cette manifestation mais encore d'être présent à sa séance d'ouverture.

Nous y sommes d'autant plus sensibles que nous savons votre temps compté en raison de votre engagement dans une réforme considérable de la justice tirant les conclusions des Etats généraux qui lui ont été consacrés.

Votre présence aujourd'hui témoigne de l'importance que vous accorder à la médiation dans cet immense projet. Vous l'avez exprimée en des termes ambitieux dans vos propos des 5 et 13 janvier dernier et vous l'avez consacrée dans le projet de loi de programmation de la justice 2023-2027 déposée sur le bureau du Sénat le 23 mars dernier ainsi que dans les orientations des décrets en cours de préparation au sein de votre Ministère que vous avez annoncées ; tout cela afin de donner un contenu substantiel à la volonté du Président de la République et du Gouvernement de tout mettre en œuvre pour que la justice plus rapide, plus efficace, plus protectrice, plus proche de nos concitoyens.

Il est inutile de vous dire l'enthousiasme avec lequel les médiateurs ici présents ont accueilli, dans le cadre de ce programme, votre ambition d'instaurer une véritable politique de l'amiable au sein de la justice française ce qui selon vos propos commande une révolution culturelle pour le monde judiciaire insufflée par les mesures que vous avez déjà adoptées et que vous prévoyez de prendre.

Comme vous l'avez dit aussi nous ne partons pas de rien. Puisque GEMME célèbre aujourd'hui le 20^{ème} anniversaire de sa création, il faut ici rappeler les efforts que sa section française a consacrés depuis 2003 pour rendre effective les dispositions de la loi du 8 février 1995, de la directive européenne du 21 mai 2008 et des recommandations du Conseil de l'Europe. Avec beaucoup de foi, de courage et de détermination, dans un environnement souvent indifférent et quelquefois hostile, les animateurs de ce groupement ont initié et tenté d'harmoniser les pratiques, formé les médiateurs, forgé une éthique et une doctrine de la médiation, se sont mis à la disposition de votre ministère et des cours d'appel pour l'établissement des listes de médiateurs, placé leurs actions dans un contexte européen et mondial et milité pour l'amélioration des textes. A la mesure de ses moyens GEMME a favorisé l'évolution des mentalités au sein de l'institution judiciaires, de ses professionnels et de ses usagers.

C'est dire que ses membres sont résolument disposés à contribuer au formidable élan que vous inspirez afin de promouvoir une justice pacificatrice.